

## ÉDITORIAL

**eCollège31** est l'Environnement Numérique de Travail des collèges de Haute-Garonne. Développé par le Conseil général en partenariat avec l'académie de Toulouse, ce nouvel outil informatique propose une mise en ligne personnelle et sécurisée d'informations.

Tout au long de l'année ce « bureau virtuel » favorisera de nouvelles approches pédagogiques pour l'élève et les enseignants, facilitera le suivi par les parents de la scolarité de leur enfant et permettra d'accéder à tout moment à des renseignements liés à la vie scolaire tels que la cantine, les transports...

Déployé dans 10 établissements en 2011, **eCollège31** sera progressivement proposé à tous les collèges haut-garonnais d'ici 2014.

### Pierre Izard

Président du Conseil Général de la Haute-Garonne

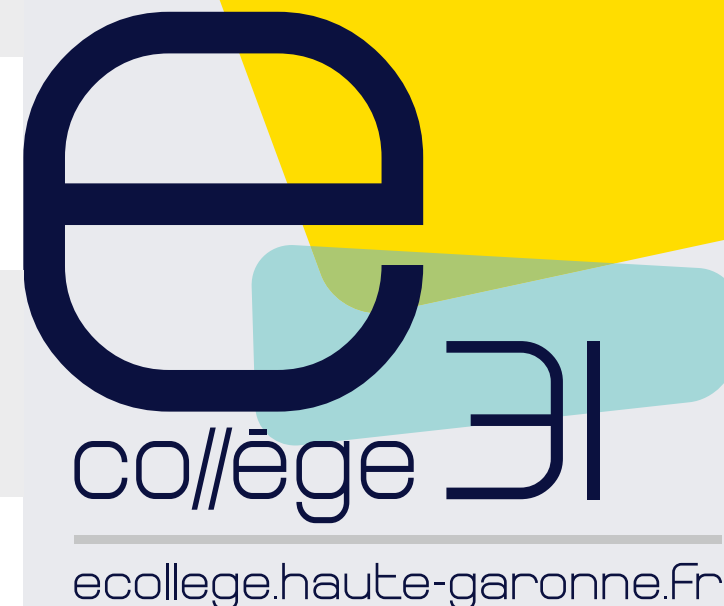
## Comment accéder à eCollège31 ?

- 1 Connectez vous à internet.
- 2 Entrez l'adresse du collège :  
<http://lalande.ecollege.haute-garonne.fr/>
- 3 Cliquez sur "se connecter" pour accéder aux informations.
- 4 Renseignez votre **identifiant** et votre **mot de passe** :

- 5 À la première connexion :
  - changez votre mot de passe
  - renseignez votre adresse mèl  
*(permet la régénération du mot de passe en cas de perte)*
  - lisez attentivement la charte d'utilisation qui rappelle **les droits et devoirs de chaque utilisateur et acceptez-la.**

**Vous êtes reconnu selon votre profil et avez accès aux informations et services qui vous concernent.**

Bonne navigation sur les portails d'eCollège31.



**ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL**  
des collèges publics de la Haute-Garonne





[ecollege.haute-garonne.fr](http://ecollege.haute-garonne.fr)

## **eCollège31 : l'Environnement Numérique de Travail des collèges publics de la Haute-Garonne.**

Prolongement numérique du collège accessible 7 jours sur 7, **eCollège31** permet l'accès à l'information depuis un ordinateur équipé des navigateurs de recherche Internet Explorer 7\* et 8 ou Firefox 3\* au moyen d'une connexion Internet sécurisée.

(\*minimum)

### **LE SITE DU CONSEIL GÉNÉRAL PERMET**

#### **1 AUX ENSEIGNANTS, AUX ÉLÈVES ET À LEUR FAMILLE :**

- d'être informés sur les politiques éducatives du Conseil Général,
- de suivre l'actualité des services du Conseil Général.

#### **2 À L'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ET À L'ACADÉMIE DE TOULOUSE :**

- de travailler avec les services du Conseil Général,
- d'accéder aux informations dédiées aux collèges.

#### **3 AU CONSEIL GÉNÉRAL :**

- de diffuser des informations aux établissements, aux personnels territoriaux des collèges, aux élèves et à leurs familles.

### **LE SITE DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE PERMET**

#### **1 AUX ÉLÈVES ET À LEUR FAMILLE :**

- d'avoir accès à des contenus pédagogiques et à des informations de l'Éducation nationale.

#### **2 AUX ENSEIGNANTS ET À L'ADMINISTRATION :**

- de travailler en collaboration avec des collègues d'autres établissements,
- d'échanger avec les inspecteurs pédagogiques régionaux et l'inspection académique,
- d'accéder aux sites disciplinaires.

#### **3 À L'ACADÉMIE DE TOULOUSE :**

- de diffuser des informations aux établissements, aux enseignants, aux élèves et à leur famille.

### **LE SITE DU COLLÈGE PERMET**

#### **1 AUX ÉLÈVES :**

- d'accéder à l'emploi du temps, aux notes, au cahier de textes et à des ressources pédagogiques,
- d'obtenir des informations émanant du collège, de l'Éducation nationale ou du Conseil Général.

#### **2 AUX ENSEIGNANTS :**

- de tenir le cahier de textes de la classe,
- d'organiser leurs agendas,
- de gérer les devoirs des élèves,
- de développer des projets communs avec des collègues,
- de mettre à disposition des élèves des contenus pédagogiques et des informations sur la vie de la classe utiles aux familles.

#### **3 À L'ADMINISTRATION :**

- de suivre les absences,
- de diffuser des informations relatives à la vie de l'établissement,
- de gérer les ressources matérielles de l'établissement.

#### **4 AUX PARENTS :**

- d'accéder à une messagerie, au cahier de textes, à l'emploi du temps, aux notes,
- d'obtenir des informations émanant du collège ou de l'Éducation nationale,
- d'être informés rapidement de l'actualité du Conseil Général (Alerte météo - Transports scolaires).